

Bientôt une nouvelle et belle église dans le diocèse de Viviers

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Art sacré](#), [Brèves](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 2 mai 2019

Bientôt une église de 50 m au bord de la Bourge

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER La Famille Missionnaire de Notre-Dame a obtenu un permis de construire pour ériger une église de 17,7 M€. Le PNR pointe des contradictions.

Permis de construire accordé depuis le mois de décembre 2018 pour le projet porté par la Famille Missionnaire de Notre Dame! Une réalisation incluant la construction d'une église, de bâtiments d'accueil, parking et passerelle d'accès enjambant la Bourge.

Un peu d'histoire

La Famille Missionnaire de Notre-Dame est un institut de vie consacrée fondée en 1946 à Saint-Pierre-de-Colombier. En 2005 c'est l'érection canonique par Mgr François Blondel, évêque de Viviers. En 2008, la Famille Missionnaire de Notre-Dame est reconnue légalement par l'État français comme congrégation religieuse. Une communauté actuellement composée d'une centaine de sœurs et d'une cinquantaine de frères répartis sur 15 foyers en France. Un premier projet d'agrandissement avait été déposé sur Saint-Pierre de Colombier. Il est aujourd'hui officiellement abandonné au profit de ce nouveau projet tout à fait étonnant à plus d'un titre.

Emprise foncière et architecture hors du commun

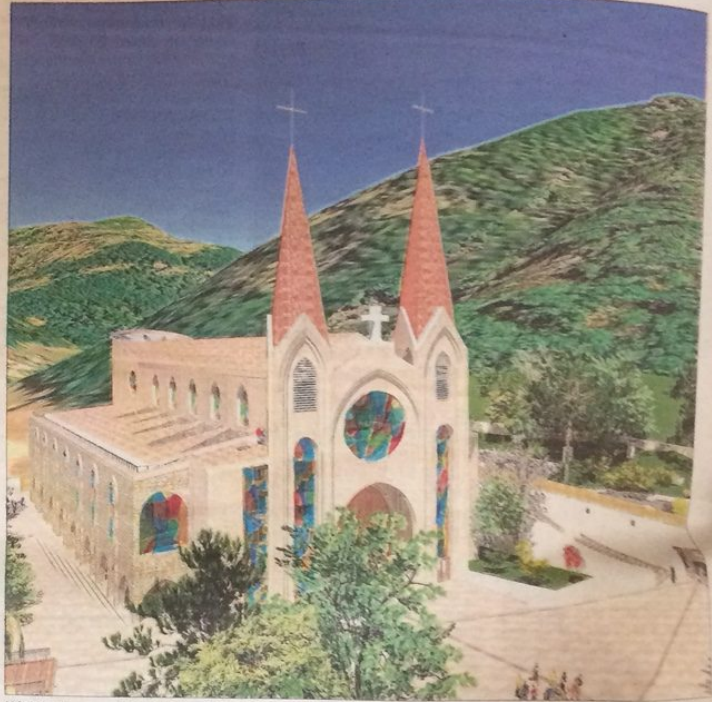
Au terme de plus de trois années d'études et d'instruction du dossier, le permis de construire accordé donc l'autorisation d'ériger une église de 27 mètres de haut, près de 50 m avec les flèches,

qui pourra accueillir quelques 4 000 pèlerins, de bâtiments d'accueil, de parkings, zone de dépose et d'une passerelle d'accès. Le budget est estimé à 17,7 millions d'euros. C'est le cabinet d'architecte Tallon et Gemp, à Marseille qui a conçu cet édifice remarquable, au sens du terme.

Des retombées économiques éventuelles

Gérard Fargier, maire de Saint-Pierre de Colombier parle du développement nécessaire du village. L'aspect économique du projet n'est effectivement nullement négligeable si l'on prend en compte les entreprises locales concernées (telles Pereyron, Volle ou Gontier par exemple) et la possibilité d'ouverture de commerces grâce à l'afflux de pèlerins lors des événements proposés par la Famille Missionnaire de Notre Dame. Les retombées en matière de fréquentation touristiques devraient être indéniables; une convention a d'ailleurs été signée avec la communauté de communes portant sur la taxe de séjour des pèlerins qui participent ainsi à l'économie touristique communautaire. Quant aux impacts sur la logistique (eau, ordures ménagères), les compétences sont au niveau du SEBA et de la Communauté de Communes.

Vallée de la Bourge « paysage de référence »



L'église et son parvis. Le bâtiment fera 9081 m2 de surface hors œuvre nette, autorisée, sur un terrain de 76 884 m2.

On est en droit de se questionner sur l'impact d'un projet de cette envergure au sein d'une vallée d'une telle qualité paysagère, d'ailleurs classée « Paysage de référence » car représentative des terres ardéchoises au niveau paysager et patrimonial. Du côté du Parc National des

Monts d'Ardèche, on s'interroge également sur le choix des services de l'État de ne pas recommander d'étude d'impact suite au rapport commis par le cabinet Hysoppe environnement. Le Parc qui relève également des approximations dans ce rapport qui, par exemple, ne situe pas Saint-Pierre de Colombier dans le territoire du PNR, ce qui est bien évidemment erroné. Étonnement également quant aux multiples contradictions avec les RNU (règlement national d'urbanisme), Scot (schéma

de cohérence territoriale) et Charte du Parc, qui tous préconisent la réduction de la consommation des terres agricoles et l'extension "mesurée" de l'urbanisation avec des vocations précises ayant trait à l'intérêt général et à la préservation des espaces naturels et forestiers.

Le Parc, n'a pas été consulté alors qu'il assure habituellement une mission d'accompagnement autour des répercussions paysagères, agricoles et sur la biodiversité.

EP



Le projet vu du ciel.

CRAPAUDS ÉPINEUX ET PETITE FAUNE

Les services du Parc mènent depuis plusieurs années, études et actions, financées par l'Etat autour du crapaud épineux et de la petite faune dans cette vallée de la Bourge.

Ce territoire abrite en effet la plus importante communauté de crapauds épineux qui se reproduisent sur les berges de La Bourge. Du côté du Parc National des

projet est situé très exactement sur leur trajet. Du même ordre, une étude sur le dimensionnement du passage de la petite faune concernant ce périmètre n'a pas été prise en compte par le projet au niveau du permis de construire. L'équipe de la Famille missionnaire, interrogée n'a pas semblé très informée sur ce

Riposte-catholique

La réinformation catholique au quotidien

<https://www.riposte-catholique.fr>

La Famille Missionnaire Notre-Dame a obtenu un permis de construire pour une église à Saint-Pierre de Colombier dans l'Ardèche. Vous pouvez les aider [ici](#). Cette communauté participe activement chaque année à la Marche pour la vie.

Bientôt une église de 50 m au bord de la Bourge

SAINT-PIERRE-DE-COLOMBIER La Famille Missionnaire de Notre-Dame a obtenu un permis de construire pour ériger une église de 17,7 M€. Le PNR pointe des contradictions.

Permis de construire accordé depuis le mois de décembre 2018 pour le projet porté par la Famille Missionnaire de Notre Dame! Une réalisation incluant la construction d'une église, de bâtiments d'accueil, parking et passerelle d'accès enjambant la Bourge.

Un peu d'histoire

La Famille Missionnaire de Notre-Dame est un institut de vie consacrée fondée en 1946 à Saint-Pierre-de-Colombier. En 2005 c'est l'érection canonique par Mgr François Blondel, évêque de Viviers. En 2008, la Famille Missionnaire de Notre-Dame est reconnue légalement par l'État français comme congrégation religieuse. Une communauté actuellement composée d'une centaine de sœurs et d'une cinquantaine de frères répartis sur 15 foyers en France. Un premier projet d'agrandissement avait été déposé sur Saint-Pierre de Colombier. Il est aujourd'hui officiellement abandonné au profit de ce nouveau projet tout à fait étonnant à plus d'un titre.

Emprise foncière et architecture hors du commun

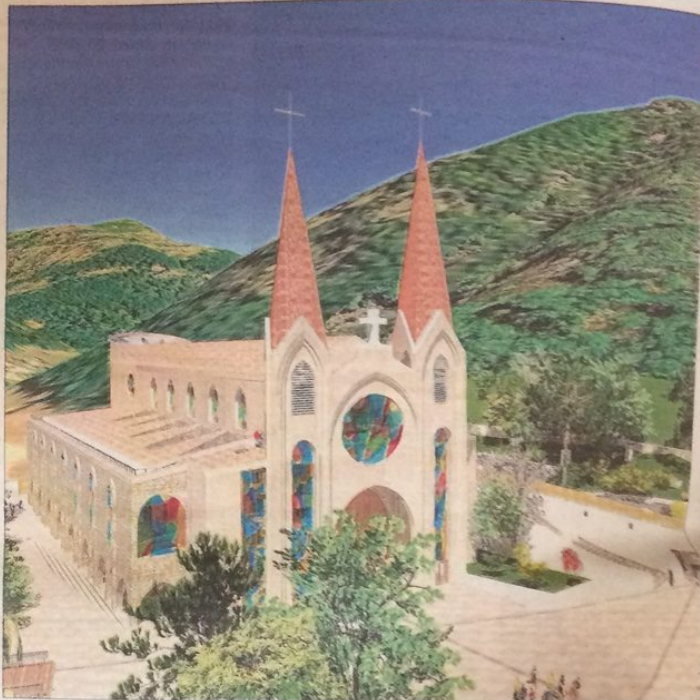
Au terme de plus de trois années d'études et d'instruction du dossier, le permis de construire accordé donc l'autorisation d'ériger une église de 27 mètres de haut, près de 50 m avec les flèches,

qui pourra accueillir quelques 4 000 pèlerins, de bâtiments d'accueil, de parkings, zone de dépose et d'une passerelle d'accès. Le budget est estimé à 17,7 millions d'euros. C'est le cabinet d'architecte Tallon et Gemp, à Marseille qui a conçu cet édifice remarquable, au sens du terme.

Des retombées économiques éventuelles

Gérard Fargier, maire de Saint-Pierre de Colombier parle du développement nécessaire du village. L'aspect économique du projet n'est effectivement nullement négligeable si l'on prend en compte les entreprises locales concernées (telles Pereyron, Volle ou Gontier par exemple) et la possibilité d'ouverture de commerces grâce à l'afflux de pèlerins lors des événements proposés par la Famille Missionnaire de Notre Dame. Les retombées en matière de fréquentation touristiques devraient être indéniables; une convention a d'ailleurs été signée avec la communauté de communes portant sur la taxe de séjour des pèlerins qui participent ainsi à l'économie touristique communautaire. Quant aux impacts sur la logistique (eau, ordures ménagères), les compétences sont au niveau du SEBA et de la Communauté de Communes.

Vallée de la Bourge « paysage de référence »



L'église et son parvis. Le bâtiment fera 9081 m2 de surface hors œuvre nette, autorisée, sur un terrain de 76 884 m2.

On est en droit de se questionner sur l'impact d'un projet de cette envergure au sein d'une vallée d'une telle qualité paysagère, d'ailleurs classée « Paysage de référence » car représentative des terres ardéchoises au niveau paysager et patrimonial. Du côté du Parc National des

Monts d'Ardèche, on s'interroge également sur le choix des services de l'État de ne pas recommander d'étude d'impact suite au rapport commis par le cabinet Hysoppe environnement. Le Parc qui relève également des approximations dans ce rapport qui, par exemple, ne situe pas Saint-Pierre de Colombier dans le territoire du PNR, ce qui est bien évidemment erroné. Étonnement également quant aux multiples contradictions avec les RNU (règlement national d'urbanisme), Scot (schéma

de cohérence territoriale) et Charte du Parc, qui tous préconisent la réduction de la consommation des terres agricoles et l'extension "mesurée" de l'urbanisation avec des vocations précises ayant trait à l'intérêt général et à la préservation des espaces naturels et forestiers. Le Parc, n'a pas été consulté alors qu'il assure habituellement une mission d'accompagnement autour des répercussions paysagères, agricoles et sur la biodiversité.

EP



Le projet vu du ciel.

CRAPAUDS ÉPINEUX ET PETITE FAUNE

Les services du Parc mènent depuis plusieurs années, études et actions, financées par l'Etat autour du crapaud épineux et de la petite faune dans cette vallée de la Bourge. Ce territoire abrite en effet la plus importante communauté de crapauds épineux qui se reproduisent sur les berges de La Bourge. Du côté du Parc National des

projet est situé très exactement sur leur trajet. Du même ordre, une étude sur le dimensionnement du passage de la petite faune concernant ce périmètre n'a pas été prise en compte par le projet au niveau du permis de construire. L'équipe de la Famille missionnaire, interrogée n'a pas semblé très informée sur ce

